

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212105019-20221117-D2022_077-DE

SLOW

Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 17 novembre 2022

Délibération du conseil municipal n°2022-077

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : Le 29 octobre 2022

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT – M. Philippe CHAUCHOT – M. Yves COURTOT – Mme Nicole FILLON - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Yvette CHAUCHEFOIN – M. Joseph COMPÉRAT – Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER - M. Franck LALIGANT

Étaient absents : 1

Mme Sabrina MARKOWIAK

Étaient excusés : 0

Pouvoir de :

M. Jérémie BARDET à Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER
Mme Pauline CANARD à M. Philippe CHAUCHOT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages possibles : 14

OBJET : ANCIEN EHPAD – SECURISATION CARREFOUR RUE DE BELLEVUE/AVENUE GENERAL DE GAULLE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Considérant la nécessité de sécuriser le carrefour situé entre la rue de Bellevue et l'avenue du Général de Gaulle ;

Considérant le projet d'aménagement des espaces publics de la traversée du centre-bourg (RD977bis) et la création d'un cheminement modes doux en cours, pour lequel les travaux auront lieu en 2024 sur la section nord ;

Considérant que ce projet d'aménagement des espaces publics de la traversée du centre-bourg permettra de sécuriser cette intersection, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à l'EHPAD située à l'angle de la rue de Bellevue et l'avenue du Général de Gaulle ;

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212105019-20221117-D2022_077-DE

SLOX

Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 17 novembre 2022

Délibération du conseil municipal n°2022-077

Considérant que l'EHPAD propose à la commune d'acquérir cette parcelle de terrain d'une contenance de 17m² pour un prix de 50€ le m², soit 850€ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :

- 1) Décider d'acquérir une parcelle de terrain provenant de la division de la parcelle cadastrée section B n°1589 située à l'angle de la rue de Bellevue/avenue du Général de Gaulle appartenant à l'EHPAD, pour une contenance de 17m², permettant de procéder à la sécurisation de l'intersection ;
- 2) Approuver cette acquisition au prix de 50€ le mètre carré, soit pour cette parcelle de 17 m² la somme de 850 € ;
- 3) Autoriser Monsieur le Maire à établir et signer au nom de la Commune tous les documents et actes nécessaires auprès d'un notaire pour cette acquisition ;
- 4) Dire que les crédits nécessaires à l'acquisition de la parcelle seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Eric PIESVAUX

Le Secrétaire de Séance :

Yohann MORTIER-JEANNIN